EARL FAVREAU
SCEA GITE DE LA SALLE

La Salle
85190 AIZENAY

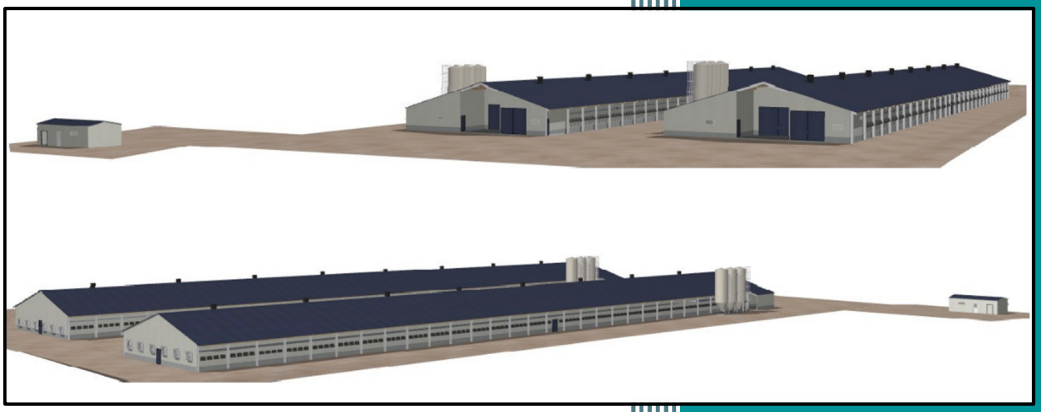
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

OCTOBRE 2026 – VERSION 2

Demande d'autorisation environnementale

Au titre des Installations Classées pour la protection de l'Environnement
Atelier soumis à autorisation - Rubrique 3660

- RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT-



Augmentation d'effectifs avec construction de deux bâtiments avicoles

EARL FAVREAU - Site de l'Ijardière

Augmentation d'effectifs et modification des espèces sans nouvelle construction

SCEA GITE DE LA SALLE - Site de l'Ijardière

SOMMAIRE

SOMMAIRE *2*

I. CONTEXTE **3**

II. LE PROJET **5**

III. JUSTIFICATION DU PROJET ET SOLUTIONS ALTERNATIVES **7**

IV. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET IMPACT **8**

V. ETUDE DES DANGERS **12**

VI. EVITER – REDUIRE – COMPENSER **13**

VII. CONCLUSION SYNTHETIQUE **1**

I. CONTEXTE

Le projet est porté par une co-exploitation composée de l'EARL Favreau et de la SCEA Gîte de la Salle, deux structures agricoles implantées sur la commune d'Aizenay, dans le département de la Vendée. Ces exploitations sont gérées conjointement par Guillaume et Valentin Favreau, agriculteurs expérimentés ayant développé au cours des dernières décennies une activité principalement centrée sur l'élevage avicole.

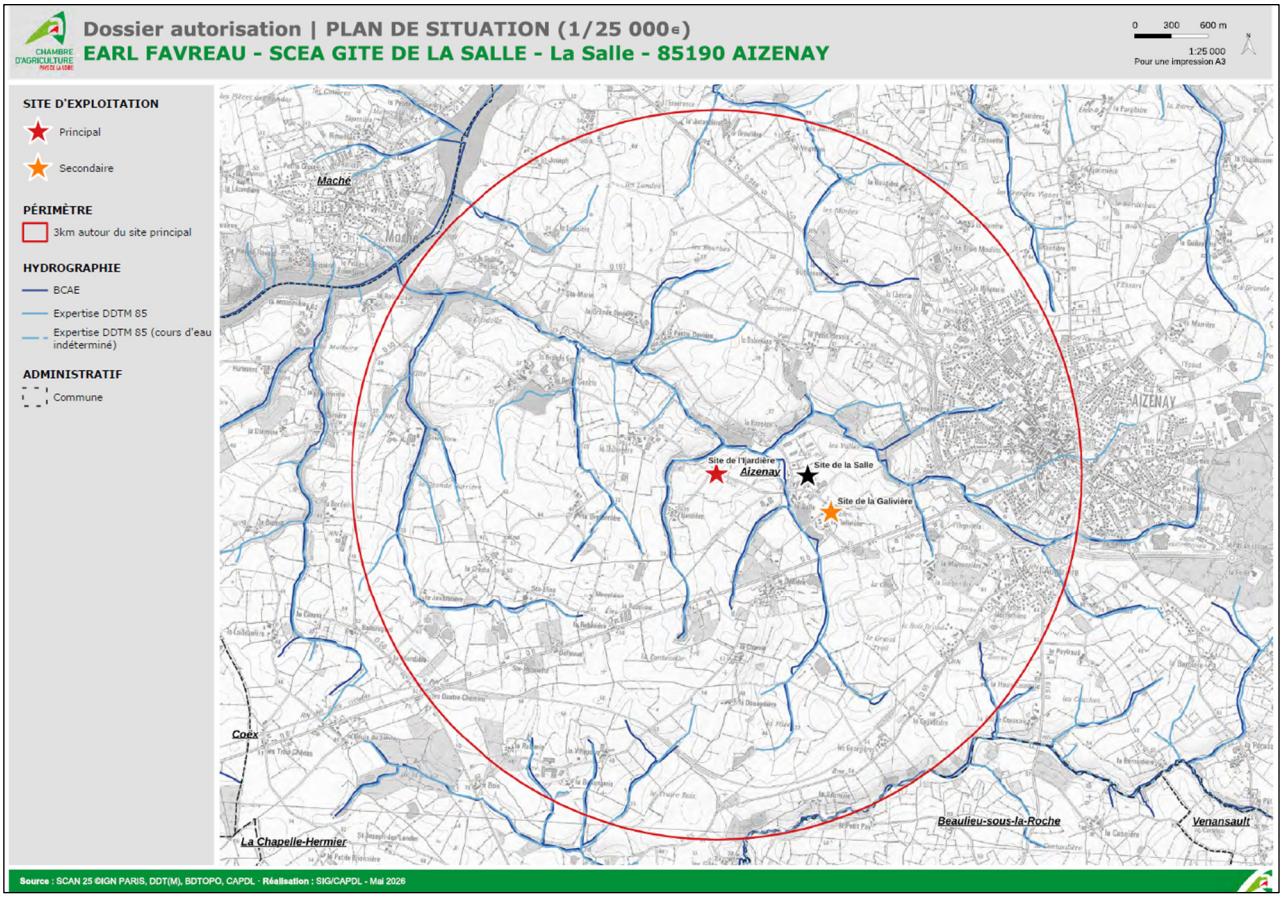
Depuis les années 1990, l'exploitation a connu plusieurs phases de développement. Initialement orientée vers un système mixte comprenant notamment un atelier bovin, elle s'est progressivement spécialisée dans la production avicole. Cette évolution s'est traduite par l'augmentation des capacités d'élevage et par la diversification des espèces produites, notamment entre canards prêts à gaver et volailles de chair. Elle a également conduit à une adaptation régulière des bâtiments, afin de répondre aux exigences sanitaires et aux évolutions réglementaires.

Le site principal de l'Ijardière concentre l'essentiel des bâtiments d'élevage et constitue le cœur opérationnel de l'activité des deux exploitations.

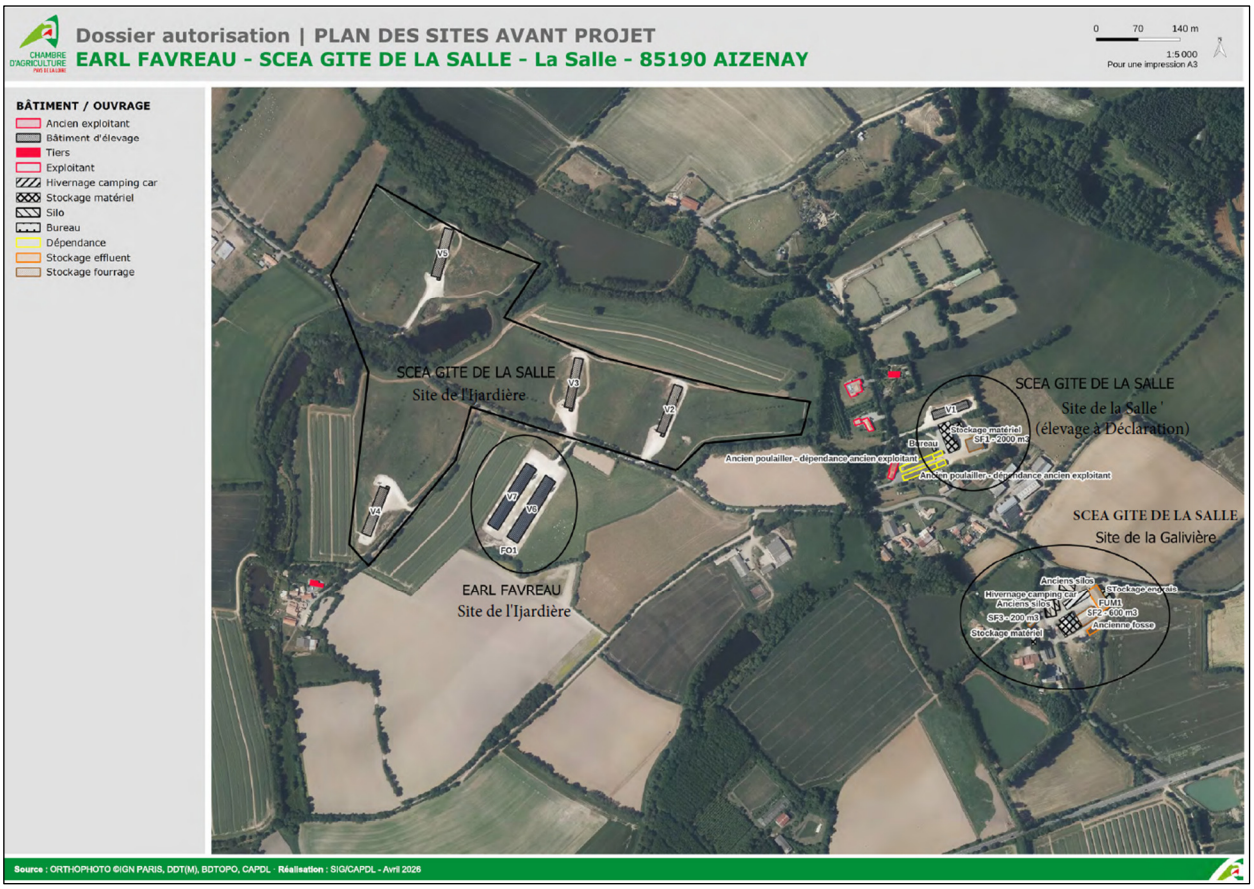
A ce jour, la SCEA GITE DE LA SALLE est connu avec deux sites d'élevage soumis à déclaration et un site annexe :

- Site de la salle pour 19 200 emplacements (canards ou dindes ou poulets) dans un bâtiment associé à un parcours
- Site de l'Ijardière pour 25 000 emplacements (canards) dans 4 bâtiments associés à des parcours
- Site de la Galivière : plusieurs bâtiments affectés au stockage de matériel, de fourrage et du fumier de canard
- 267.93 ha de SAU

L'EARL FAVREAU est connu pour 94 000 emplacements de poulets de chair (autorisation) dans 2 bâtiments le site de l'Ijardière.



Localisation des sites



Détail des sites

Le projet présenté s'inscrit dans une dynamique de long terme. Il répond à un objectif précis et clairement identifié : permettre l'installation d'un nouvel associé au sein de l'exploitation, Jean-Gabriel Favreau, fils de Guillaume, à compter du 1er janvier 2027. Cette installation constitue un enjeu majeur, non seulement sur le plan familial, mais également en termes de pérennité économique de la structure.

En effet, l'intégration d'un nouvel associé suppose de dégager un revenu supplémentaire. Dans la configuration actuelle, l'exploitation ne permet pas de supporter durablement une troisième personne sans adaptation de l'outil de production. Le projet vise donc à créer les conditions économiques nécessaires à cette installation, en augmentant la capacité de production.

Afin d'atteindre cet objectif, les exploitants ont choisi de développer l'atelier avicole existant. Ce choix repose sur plusieurs éléments. D'une part, il s'agit d'une activité qu'ils maîtrisent pleinement, tant sur le plan technique que sur le plan économique. D'autre part, la filière avicole bénéficie d'une demande soutenue, ce qui constitue un facteur de sécurisation pour l'exploitation.

II. LE PROJET

Le projet prévoit la construction de deux nouveaux bâtiments avicoles (V8 et V9) au sein de l'EARL FAVREAU sur le site de l'Ijardière. Chacun de ces bâtiments présente une surface de 2 400 m² et sera implanté à proximité immédiate des installations existantes (V6 et V7). Leur conception permet d'accueillir différentes espèces de volailles, notamment des poulets et des dindes, ce qui offre une grande flexibilité dans l'organisation de la production.

Le projet prévoit également la possibilité de produire :

- des dindes en alternance avec des poulets dans les bâtiments V6 et V7 de l'EARL FAVREAU
- des poulets et des dindes en alternance avec les canards dans les bâtiments V2 à V5 de la SCEA GITE DE LA SALLE.

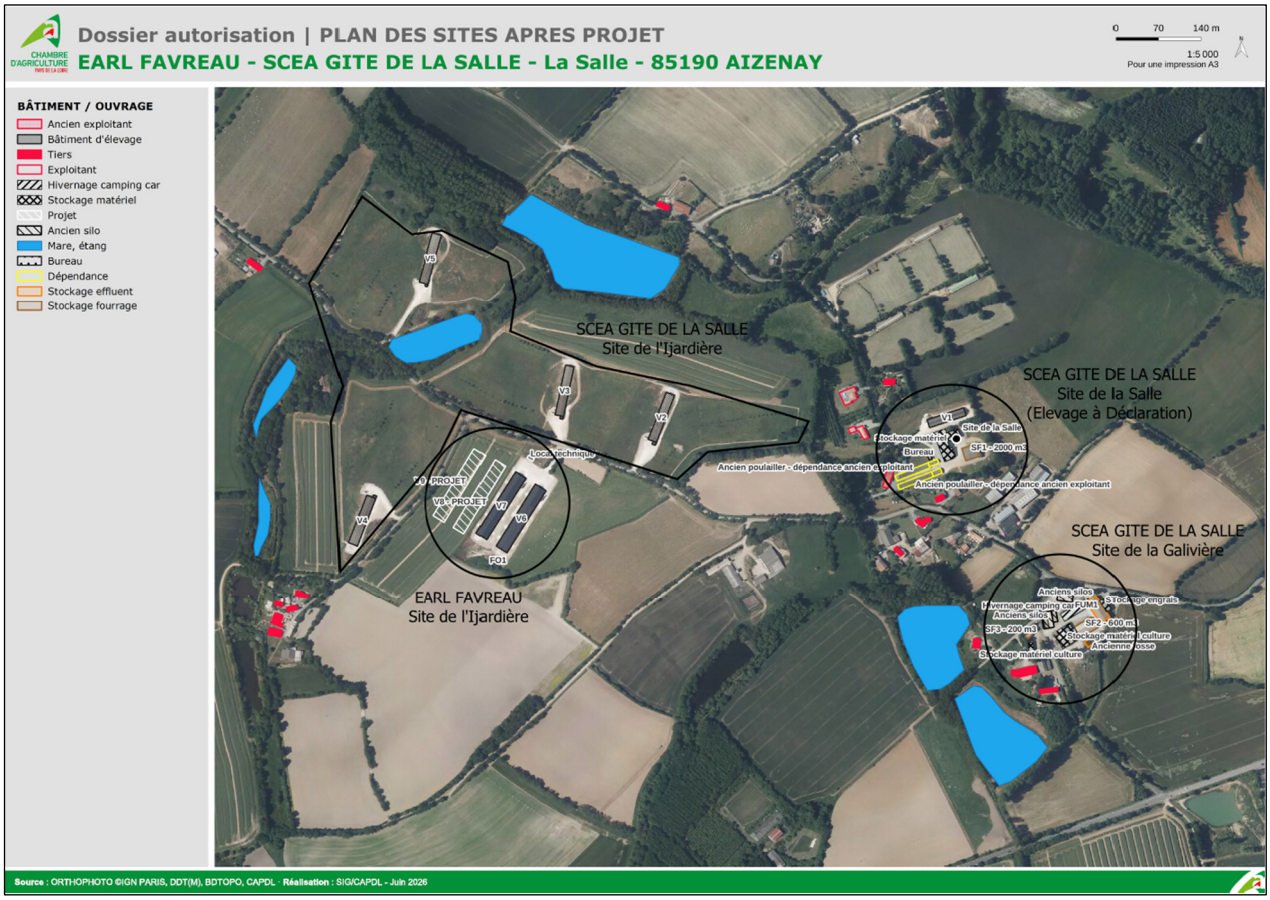
Cette capacité d'adaptation constitue un point essentiel du projet. Elle permet de répondre aux fluctuations du marché et de s'adapter aux contraintes sanitaires. Par exemple, dans un contexte de grippe aviaire affectant la filière canard, les exploitants pourront orienter leur production vers d'autres espèces moins exposées. Cette flexibilité contribue à renforcer la résilience de l'exploitation.

Le projet inclut également la création d'un local technique d'environ 50 m² destiné au stockage du matériel, ainsi qu'une réflexion globale sur l'organisation de la gestion des effluents.

Dans sa configuration maximale, correspondant au cas où l'ensemble des bâtiments serait occupé par des poulets, la capacité totale de la co-exploitation atteindrait 308 400 emplacements, soit une augmentation de 189 400 emplacements. Cette configuration constitue une hypothèse volontairement majorante, utilisée pour dimensionner le projet au regard des exigences réglementaires.

Dans les faits, le fonctionnement envisagé repose sur une organisation plus équilibrée, combinant la production de poulets au sein de l'EARL Favreau et celle de canards au sein de la SCEA Gîte de la Salle. On serait alors au maximum à 237 400 emplacements soit une augmentation de 189 400 emplacements 118 400 emplacements.

Le projet ne concerne pas le site de la Salle qui reste soumis à déclaration avec un bâtiment volaille.



Plan des sites après projet

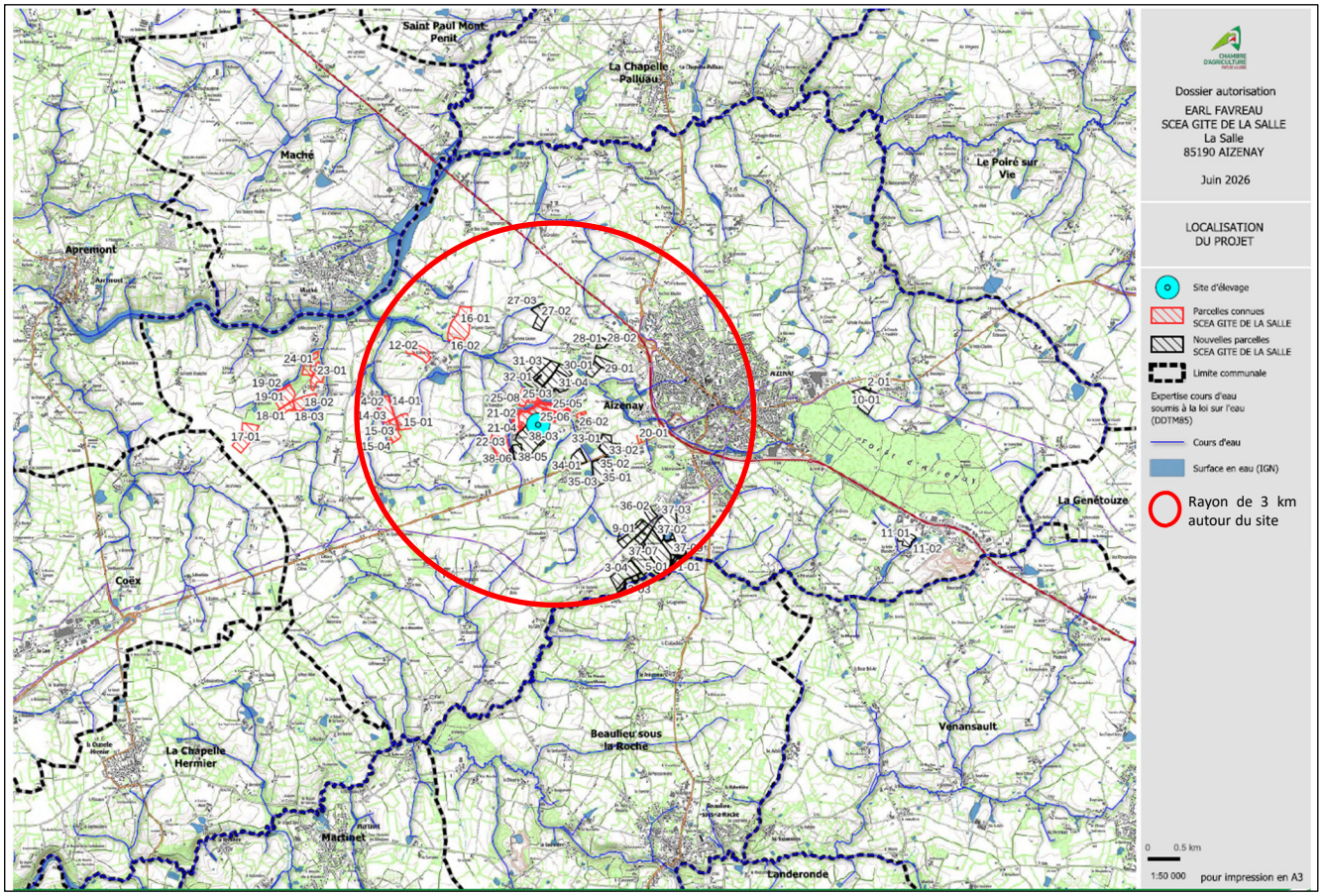
Les nouveaux bâtiments bénéficieront d'une très bonne isolation des parois et du plafond. Ils seront équipés d'une ventilation dynamique, de pipettes pour l'abreuvement, de lumière naturelle avec des fenêtres, d'un système de chauffage avec canons à gaz intérieur, et d'un système de brumisation.

Les exploitants continueront à stocker le fumier de canard dans la fumière FUM1 sur le site de la Galivière. Un DEXEL a permis de mettre en avant que la capacité de la fumière est en adéquation avec le tonnage de fumier à stocker et les périodes d'épandage prévue. Les 267,93 hectares de surface agricole utile de la SCEA GITE DE LA SALLE constitue un élément central pour la gestion agronomique des effluents. Les sols présentent des caractéristiques variées, avec des différences en termes de texture, de profondeur et de capacité de rétention. Une étude agro-pédologique a permis de caractériser ces sols et de déterminer leur aptitude à recevoir les effluents d'élevage.

Les fumiers de poulet et de dinde seront de façon privilégiée épandu sur les terres de l'exploitation après un stockage au champ. Une partie de ces fumiers sera également exporté vers l'unité de méthanisation AGESY METHAVERT située à 3 km du site de l'Ijardière. Pour les situations peu courantes ou la dinde serait la production majoritaire de l'année, les exploitants exporteront également une partie du fumier vers l'unité de compostage ARRIVE ENVIRONNEMENT à 40 km.

Les eaux de lavage des bâtiments V6 à V9 seront stockées dans la fosse FO1 de 60 m^3 de capacité suffisante pour le stockage d'un lavage des 4 bâtiments (49 m^3). Ces effluents seront repris pour épandage sur les terres de la SCEA GITE DE LA SALLE.

Les bâtiments V2 à V8 sont lavés avant le retrait de la litière. Les eaux usées sont imbibées par le fumier avant son stockage en fumière.



Parcellaire d'épandage

III. JUSTIFICATION DU PROJET ET SOLUTIONS ALTERNATIVES

L'élaboration du projet s'est appuyée sur une réflexion approfondie portant sur les différentes options possibles pour assurer l'avenir de l'exploitation.

Les exploitants ont dans un premier temps envisagé une diversification vers d'autres types d'élevage, notamment bovin ou porcin. Cette hypothèse a été rapidement écartée. Elle aurait en effet impliqué des investissements importants, une adaptation complète des bâtiments et l'acquisition de nouvelles compétences techniques. Elle aurait également conduit à une modification profonde du fonctionnement de l'exploitation.

Une seconde piste a consisté à étudier la possibilité de développer les cultures de vente. Cette option aurait permis de limiter certaines contraintes liées à l'élevage, mais elle s'est heurtée à un obstacle majeur : l'absence de disponibilité foncière suffisante à proximité de l'exploitation. Dans ces conditions, son développement n'était pas réaliste.

Face à ces contraintes, le développement de l'atelier avicole est apparu comme la solution la plus pertinente. Il permet de valoriser les installations existantes, de s'appuyer sur un savoir-faire reconnu et de limiter les risques associés à un changement d'orientation.

Le scénario sans projet a également été analysé. Dans cette configuration, l'exploitation conserverait son organisation actuelle sans augmentation de capacité. Une telle situation ne permettrait pas d'assurer l'installation du nouvel associé et limiterait les perspectives d'évolution de l'exploitation. À terme, elle pourrait fragiliser son équilibre économique.

Ainsi, le projet retenu apparaît comme le résultat d'un compromis entre les contraintes techniques, les opportunités économiques et les objectifs de pérennité de l'exploitation.

IV. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET IMPACT

Ressources en eau	Existence	Impact
Consommation en eau	**Oui**	**Maitrisé**
L'alimentation en eau du site est assurée à la fois par le réseau public (EARL Favreau) et par un forage existant (SCEA Gîte de la Salle). La consommation totale après projet est comprise entre 11 333 et 12 931 m³/an, soit une consommation journalière moyenne de 31 à 36 m³. Le projet implique une augmentation maximum de la consommation en eau de 4 207 m^3 supplémentaire par an à partir du réseau public et de 683 m^3 supplémentaire par an à partir du forage. Cette évolution reste cependant encadrée. Les bâtiments sont équipés de systèmes d'abreuvement performants permettant de limiter les pertes. Les volumes consommés sont suivis avec précision grâce à des compteurs installés sur chaque bâtiment. Ce suivi permet de détecter rapidement d'éventuelles anomalies, telles que des fuites, et d'adapter les pratiques en conséquence.		
Captage d'alimentation en eau potable	**Oui**	**Limité**
Aucun périmètre associé à une protection de captage destiné à la production d'eau potable n'est présent sur le territoire du site d'élevage. On retrouve 6 parcelles d'épandage localisées sur le périmètre de protection de la retenue d'Apremont. Trois d'entre elles sont sur le périmètre éloigné (18.27 ha) et les trois autres sont sur le périmètre rapproché complémentaire (9.01 ha). Les prescriptions agricoles liées à ces deux zonages n'interdisent pas l'épandage de fumier de volailles et des eaux de lavage des bâtiments		
Zones humides	**Oui**	**Limité**
La parcelle d'implantation des bâtiments en projet et du local technique n'est pas située en zone humide. Quelques parcelles présentent une partie de leur surface en zone humide. La surface concernée est de 8.58 ha, soit 3.2 % de la SAU. La plupart de ces zones sont situées en bordure de cours et sont exclues de l'épandage car localisées dans la bande des 35 m non épandable. Les autres restent épandables en l'absence de réglementation concernant les pratiques. La zone humide RAMSAR / ONZH la plus proche du site d'élevage et des parcelles d'épandage est celle du « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et Forêt de Monts », située à plus de 15 km environ à l'Ouest.		
Zones sensibles nitrates	**Oui**	**Maitrisé**
L'exploitation est située en zone vulnérable comme l'intégralité du département de la Vendée. Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située en ZAR. Les exploitants respectent la réglementation e lien avec la directive nitrate (équilibre de la fertilisation, calendrier d'épandage, couverture des sols en hiver…)		
Zone de répartition des eaux	**Non**	**Sans objet**
Le site d'élevage et les parcelles d'épandage ne sont pas situés en ZRE.		
Cours d'eau **Eaux superficielles et souterraines**	**Oui**	**Maitrisé**
Le plan d'épandage tient compte de l'aptitude des sols, du risque de ruissellement, des pentes du parcellaire et de sa situation par rapport à la présence de cours d'eau ou ruisseaux, vis-à-vis desquels il est prévu des zones d'exclusion pour l'épandage ainsi que la mise en place ou le		

maintien de bandes enherbées destinées à réduire le risque de transfert de pollution d'origine agricole vers le réseau hydrographique.
Le cours d'eau le plus proche du site d'élevage est à 60 m.
Aucun rejet d'eau à l'extérieur des bâtiments n'est effectué.
L'élevage au sein des bâtiments est conduit sur litière accumulée sèche à base de paille.
Les eaux de lavage des bâtiments V6 à V9 sont stockées sur le site dans une citerne souple spécifique avant leur reprise pour épandage.
Les eaux de toitures tombent sont collectées par gouttières et sont dirigées vers les fossés le plus proche.
Le débit de fuite calculé de 1,3 l/s correspondant au bassin versant desservi de 3,6 ha est largement inférieur au seuil de 3 l/s/ha fixé par le SDAGE le dispensant de nécessité de mettre en place un ouvrage de rétention spécifique.

Milieux naturels	**Existence**	**Impact**
Parcs et réserves naturelles	**Non**	**Sans objet**

Aucun parc naturel régional, réserve naturelle nationale ou régionale n'est recensé dans le périmètre du projet ou à proximité immédiate du site de l'Ijardière. La zone de ce type-là plus proche est le Marais Poitevin situé à 25 km.

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	**Oui**	**Maitrisé**

La ZNIEFF la plus proche « Vallée de la Vie du lac au barrage de Dolbeau » est située à 2 km du site d'élevage. On retrouve 9 ha de parcelles d'épandage inclus dans le territoire de cette même ZNIEFF.

Le projet sur le site d'élevage consiste en la création de deux bâtiments avicoles et d'un local technique sur une parcelle cultivée à proximité des bâtiments existants. Il n'est pas prévu d'arrachage de haies, de comblement de mares ou de destruction de zones humides.
Le site d'élevage est suffisamment éloigné de ce territoire pour pouvoir affirmer qu'il n'aura pas d'impact sur la flore et la faune qui est présente.
L'épandage de fumier de volailles et des eaux de lavage des bâtiments de l'EARL FAVREAU sur le parcellaire de la SCEA GITE DE LA SALLE sera réalisé dans le respect de la directive nitrates et des différentes règles qui encadrent cette pratique. Les doses seront adaptées au besoin des cultures. Les chantiers d'épandage auront lieu dans de bonnes conditions de ressuyage des sols pour éviter de détériorer le terrain. L'apport de fumier permettra d'améliorer les rendements et la structure du sol. Le fumier viendra en substitution à des fertilisants minéraux. L'épandage de fumier n'est pas une pratique préjudiciable aux zonages environnementaux, dans la limite où les conditions de réalisation sont bien gérées par l'exploitant, ce qui sera le cas.

Occupation des sols, Sols et sous-sols	**Oui**	**Maitrisé**

La nouvelle surface en bâtiment/local technique sera de 4850 m². Après projet la surface totale en bâtiment sur le site sera de 12 850 m².
Le fonctionnement de l'élevage n'implique pas l'utilisation, la production ou le rejet de substances dangereuses risquant de contaminer le sol ou les eaux souterraines sur l'emprise du site. Les produits stockés (cuves de fioul, désinfectants, déchets médicamenteux…) le sont en faibles quantités et selon les modalités réglementairement en vigueur.
Du point de vue des pratiques d'épandage, le maintien d'une couverture des sols en automne/hiver, le respect des périodes d'interdiction d'épandage, notamment en dehors des périodes d'excédent hydrique et le recours à un matériel adapté sont autant de mesures destinées à limiter le tassement du sol par des engins agricoles et réduire les risques de ruissellement des éléments fertilisants vers des cours d'eau.

Habitats – faune – flore	**Oui**	**Maitrisé**
L'absence de modification des surfaces naturelles pour les constructions en projet (pas de destruction de mares, de haies) et la limitation des accès extérieurs (1 seul lot de canard par an avec accès au parcours) réduisent les perturbations de la faune.		
Trame verte et bleue – corridors écologique	**Oui**	**Limité**
Les principaux éléments de trame verte et bleue (TVB) et corridors écologiques sont constitués par le réseau hydrographique et la trame bocagère. Les constructions projetées seront réalisées sur un site existant sans création de rupture supplémentaire. Les pratiques d'épandage des eaux de lavage et des fumiers ne sont pas de nature à impacter les éléments de la TVB. Les continuités écologiques ne sont pas affectées.		
NATURA 2000	**Non**	**Non**
Les sites NATURA 2000 les plus proches (« Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » et « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay ») sont situés à plus de 16 km du site d'élevage et à plus de 11 km des parcelles d'épandage.		
Consommation d'espaces	**Oui**	**Limité**
Le projet prévoit la construction de 2 bâtiments de 2 400 m² chacun et d'un local de 50 m², soit 2850 m². Le projet sera mis en place sur une parcelle agricole cultivée. Il s'agit donc d'une extension dans un site déjà anthropisé (agriculture) pour un projet agricole.		
Impacts cumulés	**Oui**	**Limité**
Dans un rayon de 1 km autour du site d'élevage, on retrouve 7 sites d'exploitation, dont 2 appartiennent à Mrs FAVREAU : le site de la Galivière et site de la Salle. Les 5 autres sites agricoles appartiennent à 4 exploitants différents. Trois de ces sites sont orientés essentiellement vers l'élevage de bovins allaitants. On retrouve un seul site destiné à l'élevage de volailles avec 4 bâtiments labels dont le plus près est à 320 m du bâtiment V2 de la co-exploitation. Il n'y a pas de projet en cours autour du site. Au regard de la nature des différents projets, nous pouvons conclure qu'il n'y aura pas d'effets cumulés avec le projet de la co-exploitation EARL FAVREAU -SCEA GITE DE LA SALLE.		
Sites et paysages	**Existence**	**Impacts**
Sites classés et inscrits	**Non**	**Sans objet**
Aucun site classé ou inscrit dans u rayon de 5 km du site d'élevage et dans un rayon de 1 km des parcelles d'épandage.		
Archéologie	**Oui**	**Limité**
Le site d'élevage et les parcelles d'épandage sont situées en zone de présomption de prescription archéologique. Les travaux étant limités et localisés sur un site déjà exploité, le risque sur le patrimoine archéologique est faible.		
Paysages	**Oui**	**Limité**
Les nouveaux bâtiments présentent une architecture agricole classique (bardage, toiture bac acier), implantés à proximité immédiate des bâtiments existants. L'impact visuel reste faible dans un paysage rural bocager.		

Architecture, formes urbains, habitats	**Oui**	**Limité**
Le projet s'inscrit dans un environnement rural agricole peu urbanisé. Les bâtiments d'élevage (existants et projetés) sont regroupés sur un même site, limitant l'étalement des constructions. Les matériaux utilisés pour les nouvelles constructions seront les mêmes que ceux des bâtiments déjà présents sur le site. Les tiers le plus proches sont situés à 250 des projets de constructions. L'impact sur le tissu urbain et les habitations reste donc faible et limité à une perception ponctuelle des installations agricoles.		
Activités humaines	**Existence**	**Impacts**
Santé publique	**Oui**	**Maitrisé**
Une évaluation des risques sanitaires a été menée, elle appréhende les risques liés à l'ammoniac, aux poussières et aux agents pathogènes et conclut favorablement en ce qui concerne les mesures de protection sanitaires d'ores et déjà mises en place et rappelées dans le détail par le dossier.		
Risques naturels	**Oui**	**Maitrisé**
Le projet ne modifie pas la vulnérabilité aux risques (inondation, érosion). Les épandages sont interdits en cas de sols saturés ou de fortes pluies.		
Risques technologiques	**Oui**	**Maitrisé**
L'étude des dangers présenté dans le dossier identifie les phénomènes dangereux liés à l'exploitation démontre la maîtrise des risques associés. Les principaux risques identifiés sont liés aux activités internes de l'élevage avicole : incendie, explosion, écoulement accidentel de produits, intoxication/asphyxie et accidents de personnes ou de circulation interne. Le risque d'incendie constitue le phénomène prépondérant. Des mesures de prévention et de protection sont mises en œuvre : contrôle des installations, respect des normes de construction, dispositifs d'alerte, moyens de lutte contre l'incendie, organisation du site limitant la propagation, stockage sécurisé des produits. Au regard des mesures de prévention et des conditions d'exploitation, l'installation présente un niveau de risque maîtrisé.		
Bruit – nuisances- trafic - accès	**Oui**	**Limité**
Le projet entraîne une augmentation du nombre de bâtiments et donc du nombre d'équipements en fonctionnement. Cette évolution reste cependant limitée, car les installations sont conçues pour fonctionner de manière continue et relativement silencieuse. Les phases les plus bruyantes correspondent aux opérations ponctuelles, telles que le chargement des animaux ou la manipulation des effluents. Ces opérations sont limitées dans le temps et s'inscrivent dans un contexte rural où ce type d'activité est habituel. Le projet entraîne également une augmentation du trafic routier, liée à l'approvisionnement en aliments, à l'enlèvement des animaux et au transport des effluents. Ce trafic reste toutefois modéré (passage de 1 à 1.7 camions en moyenne/semaine) et ne modifie pas de manière significative les conditions de circulation locales. La circulation sur la route qui mène au site est sécurisée par des aménagements (aires de stationnement pour le croisement des engins).		
Energie – climat	**Existence**	**Impacts**
Sobriété énergétique	**Oui**	**Maitrisé**
Les bâtiments sont équipés de systèmes modernes (ventilation dynamique, LED, pipettes économes en eau, fenêtres), limitant les consommations.		

La prise en compte des meilleures techniques disponibles auxquelles le projet est soumis au titre de la directive IED tend à maîtriser les effets du projet du point de vue de ses consommations énergétiques au sein des bâtiments d'élevage mais aussi pour les transports des volailles, des aliments et des effluents d'élevage (épandage et export méthanisation et compostage).

Développement énergie	**Oui**	**Maitrisé**
Les exploitants ont mis en place 4800 m² de toiture photovoltaïque sur leurs bâtiments agricoles. Une partie des fumiers sera valorisée via l'unité de méthanisation AGESY METHAVERT qui contribue indirectement à la production d'énergie renouvelable. Cette valorisation limite les impacts environnementaux des déjections et participe à une logique d'économie circulaire, ce qui permet de qualifier l'impact comme maîtrisé.		
Adaptation aux changement climatiques	**Oui**	**Maitrisé**
Le projet entraîne une augmentation des consommations énergétiques, liée au fonctionnement des nouveaux bâtiments. La gestion de l'eau est optimisée (suivi précis, limitation des pertes). Les pratiques agronomiques (CIPAN, couverture des sols) limitent les effets du changement climatique sur les sols. Les installations sont équipées de systèmes de chauffage au gaz et de ventilation, nécessaires au maintien des conditions d'élevage. Ces équipements contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, plusieurs éléments permettent de limiter cet impact. Les bâtiments sont conçus de manière performante, avec des matériaux isolants et des équipements adaptés. Le fonctionnement est optimisé pour répondre aux besoins sans excès. Par ailleurs, la valorisation des effluents dans une unité de méthanisation contribue indirectement à la production d'énergie renouvelable, ce qui constitue un élément favorable dans le bilan global.		

V. ETUDE DES DANGERS

L'étude de dangers a pour objet d'identifier les phénomènes dangereux liés à l'exploitation et de démontrer la maîtrise des risques associés.

Les principaux risques identifiés sont liés aux activités internes de l'élevage avicole : incendie, explosion, écoulement accidentel de produits, intoxication/asphyxie et accidents de personnes ou de circulation interne.

Le risque d'incendie constitue le phénomène prépondérant, en raison de ses conséquences potentielles sur les installations, les animaux et l'environnement.

Les risques externes (foudre, tempête, coupure électrique, intrusion) ont également été analysés. Compte tenu de la localisation du site en zone rurale, ils présentent une probabilité limitée.

Les effets des scénarios accidentels étudiés restent majoritairement circonscrits à l'emprise du site ou à son voisinage immédiat.

Des mesures de prévention et de protection sont mises en œuvre : contrôle des installations, respect des normes de construction, dispositifs d'alerte, moyens de lutte contre l'incendie, organisation du site limitant la propagation, stockage sécurisé des produits.

Le retour d'expérience montre que les accidents en élevage sont peu fréquents, avec une prédominance des incendies d'origine électrique ou thermique.

Au regard de l'analyse de la probabilité et de la gravité des phénomènes dangereux, les risques sont globalement qualifiés de faibles à très faibles.

En conclusion, l'installation présente un niveau de risque maîtrisé et compatible avec son environnement, sous réserve du maintien des mesures de prévention et des conditions d'exploitation

VI. EVITER – REDUIRE – COMPENSER

La prise en compte de l'environnement a été intégrée dès la conception du projet, à travers une démarche visant à éviter et à réduire ses impacts (ERC). La démarche ERC repose sur une hiérarchisation des actions. Elle vise en priorité à éviter les impacts, puis à réduire ceux qui ne peuvent être évités.

Tableaux des mesures mises en place ou à mettre en place :

Mesures liées à l'exploitation :

N° de la mesure	Mesures	Description	Type de mesure	Estimation des dépenses	Effets attendus	Modalités de suivi
1	Mise en place de technique de réduction de la consommation en eau	Mise en place de pipettes, utilisation nettoyeur haute pression, relevé hebdomadaire de la consommation, vérification et réparation des fuites	Réduction	Déjà en place pour les bâtiments existants Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Réduction des prélèvements en eau	Suivi quotidien par les exploitants
2	Implantation des bâtiments à distance réglementaire des cours d'eau	Site à plus de 60 m du cours d'eau le plus proche, y compris les projets de nouveaux bâtiments et de local technique	Évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-
3	Implantation des bâtiments hors zone humide	Site hors zone humide	Évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-
4	Pas d'imperméabilisation des zones d'accès	Les zones d'accès existantes sont stabilisées mais pas imperméabilisées. Celles en projet seront du même type	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation + coût de création des zones d'accès aux nouveaux bâtiments prise en compte dans le projet global	Pas d'impact sur l'écoulement des eaux superficielles Eviter la pollution des eaux	-
5	Pas de risque de retour vers le réseau d'eau public ou la nappe	Existence d'un clapet anti-retour sur les arrives d'eau du réseau public et du forage	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Éviter la pollution des eaux par retour d'eau pollué dans le réseau d'eau public	-
6	Stockage des fumiers dans de bonnes conditions	Une partie des fumiers de poulets et de dindes sont exportés directement en sortie de lot vers l'unité de méthanisation AGESY METHA VERT ou la société de compostage ARRIVE ENVIRONNEMENT.	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Eviter la pollution des eaux Limitation des odeurs	Contrat et bons d'exportation du fumier

		Les fumiers de canards sont stockés dans une fumière FUM, correctement dimensionnée et couverte sur le site de la Galivière				
7	Stockage au champ dans le respect de la réglementation	Une partie des fumiers de poulets et de dindes sont stockés en bout de champ avant épandage dans le respect de la réglementation	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Eviter la pollution des eaux	-
8	Gestion adaptée de la litière	Litière à base de paille ou granulés de paille. Production d'un fumier compact, sec et sans écoulement pour les poulets et les dindes et d'un fumier plus gras pour les canards. Ajout de paille en cours de lot si besoin	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Limiter la pollution des eaux Limitation des odeurs	-
9	Bâtiments volailles étanches	Sols en béton et longrines en soubassement de mur	Évitement	Déjà en place pour les bâtiments existants. Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Eviter la pollution des eaux (éviter les écoulements et les infiltrations dans le milieu)	-
10	Implantation des parcours	Situés à distance réglementaire des tiers, cours d'eau… Pas situé en zone humide, pas de pentes	Évitement	Déjà en place	Eviter la pollution des eaux (éviter les écoulements et les infiltrations dans le milieu)	-
11	Gestion des parcours	Présence de trottoir en sortie, alimentation et abreuvement intérieur, 1 seul lot présent/an et uniquement en période estivale, rotation toute les 2 semaines pour éviter la dégradation des parcs, lignes d'arbres, zones enherbées en bordure de	Évitement	Déjà en place	Eviter la pollution des eaux (éviter les écoulements et les infiltrations dans le milieu)	-

		parcours….				
12	Gestion adaptée des eaux de lavage des bâtiments	Lavage des bâtiments V2 à V5 sur litière. Les eaux de lavage sont absorbées par la litière avant son retrait du bâtiment afin d'éviter tout écoulement vers le milieu Lavage des bâtiments V6 à V9 après retrait de la litière. Les eaux de lavage sont collectées vers un système de stockage	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Eviter le départ des eaux usées dans le milieu	-
13	Stockage des eaux de lavage	Stockage des eaux de lavage de V6 à V9 dans une citerne souple de 60 m^3, d'un volume suffisant	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Eviter le départ des eaux usées dans le milieu	-
14	Maintien des zones d'accès propre après évacuation des litières en fin de lot	Balayage des abords des bâtiments	Réduction	Cout de fonctionnement	Limiter la pollution des eaux	-
15	Pas d'écoulement d'eau pluviales sur le site	Collecte des eaux pluviales avec des gouttières et acheminement vers les fossés le plus proches	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation Mise en place des gouttières sur les nouveaux bâtiments prévus dans le coût global du projet	Eviter la contamination des eaux pluviales	-
16	Epandage du fumier et des eaux de lavage	Epandage des fumiers de canards, d'une partie du fumier de poulets et de dindes et des eaux de lavage des bâtiments V6 à V9 sur le parcellaire de la SCEA GITE DE LA SALLE dans le respect de la règlementation	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Valorisation de l'azote produit par les cultures	-
17	Production de biogaz et de compost normé	Exportation d'une partie du fumier de poulets et de dindes	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Valorisation du fumier (énergie et amendement)	Contrat et bons d'exportation du

		vers une unité de méthanisation et vers une unité de compostage : valorisation des fumiers en énergie et en amendement pour les sols				fumier
18	Stockage du fuel	Stockage du fuel dans une cuve de 4000 litres équipée d'un bac de rétention étanche + une cuve de 100 litres (groupe électrogène) équipée d'une double paroi	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
19	Vigilance humaine lors du remplissage des cuves de fuel pour éviter les débordements	-	Évitement	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
20	Stockage sécurisé de produits chimiques dangereux sur le site	Produits de nettoyage, désinfection et produits vétérinaires stockés dans les SAS des bâtiments, fermés à clé avec des systèmes de rétention adaptés. Produits phytosanitaires stockés dans une armoire spécifique, fermée à clé, aéré et équipée de rétention. Respect des règles en matière de stockage de produits dangereux pour les entreprises intervenants sur le site	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
21	Alimentation multi phase et phytasée	Pour toutes les volailles Production d'azote et de phosphore réduite à la source	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Limiter la pollution des eaux et les rejets dans l'air Limitation des odeurs Limitation pollution de l'air	-
22	Isolation thermique performante des	Utilisation de matériaux isolants performants lors de la	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Limitation des consommations d''énergie	-

	bâtiments	construction des bâtiments pour limiter les besoins en chauffage		Isolation des nouveaux bâtiments prévus dans le coût global du projet		
23	Respect des MTD		Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Limitation des pertes gazeuses	-
24	Engins motorisés de l'exploitation et ceux des entreprises intervenantes sur l'exploitation aux normes	Les engins d'exploitation ainsi que ceux des entreprises intervenant sur l'exploitation seront conformes aux réglementations en vigueur relatives aux normes anti-pollution engendrées par les moteurs. Ils seront entretenus et révisés régulièrement selon les préconisations des constructeurs. Lorsqu'ils sont renouvelés les exploitants sont vigilant à leur niveau sonore	Réduction	Cout de fonctionnement	Limitation pollution de l'air Limiter les nuisances sonores	-
25	Présence d'un réseau de haies suffisamment dense aux alentours du site	La présence de haies permet de limiter la propagation des poussières, des odeurs et des bruits	Réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières), limitation nuisances sonores, limitation nuisances olfactives	-
26	Aménagement des voies d'accès et des zones de circulation sur le site	Stabilisation, empierrement, visibilité, accès facilité des moyens de secours	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Limitation pollution de l'air (poussières) Limitation des risques d'accident, sécurité	-
27	Limitation de la vitesse sur le site	-	Réduction	-	Limiter les nuisances sonores Limitation pollution de l'air (poussières) Limiter les nuisances sonores	-
28	Equipement de ventilation performante	V2 à V5 : ventilation statique (pas de ventilateurs ou turbines) V8 et V9 : sortie d'air par	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation Equipement prévu	Limitation pollution de l'air (poussières) Limiter les nuisances olfactives	-

		cheminées en faitage et en pignon avec ventilateurs équipés de déflecteurs V6 et V7 : ventilateurs équipés de déflecteurs sur les longs pans Adaptation du fonctionnement de la ventilation en fonction du stade des animaux et de la météo		dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Limiter la consommation d'énergie	
29	La moitié des bâtiments équipés d'un système de brumisation	-	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Limitation pollution de l'air (poussières)	-
30	Arrosage des voies d'accès	Arrosage des voies d'accès en cas d'épisode de forte chaleur et de temps sec	Réduction	150 €	Limitation pollution de l'air (poussières)	-
31	Implantation du site à distance réglementaire des tiers	Les projets de construction des deux nouveaux bâtiments avicoles et d'un local technique respectent la distance réglementaire de 100 m	Évitement	-	Limitation des odeurs et des nuisances en général	-
32	Lumière naturelle	Les bâtiments sont équipés de fenêtres et de lanterneaux	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation pour les bâtiments V2 à V7. Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Limiter la consommation d'énergie	-
33	Eclairage basse consommation	Mise en place de néon LED	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation pour les bâtiments V2 à V7. Equipement prévu	Limiter la consommation d'énergie	-

				dans le coût d'investissement des bâtiments en projet		
34	Optimisation du système de chauffage	Mise en place d'une sonde, entretien régulier…	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Limiter la consommation d'énergie	-
35	Utilisation rationnelle des sources lumineuses	Mise en place d'un programme lumineux limitant les périodes d'éclairage, adaptation de la puissance des éclairages aux activités	Réduction	Cout de fonctionnement	Limitation des nuisances aux tiers Limiter la consommation d'énergie	-
36	Mise en place de 4800 m² de toiture photovoltaïques		Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Limiter la consommation d'énergie	-
37	Entretien des zones d'accès	-	Réduction	Cout de fonctionnement	Limiter les nuisances sonores	-
38	Pas de brulage des déchets	-	Evitement	-	Pas de pollution de l'air	-
39	Collecte et évacuation des déchets par les circuits légaux et adéquats	Par les exploitants agricoles	Evitement	-	Pas de pollution de l'eau, des sols	Bon d'enlèvements des déchets
40	Site interdit au public	Chaine et de panneaux « interdiction d'entrée » à chaque accès de bâtiment	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Sécurité, salubrité et hygiène	-
41	Présence d'alarmes dans les bâtiments	Alarmes sonores et connectées aux téléphones permettant d'alerter en cas de variation problématique dans les bâtiments	Évitement	Déjà en place sur l'exploitation Equipement prévu dans le coût d'investissement des	Sécurité	-

				bâtiments en projet		
42	Présence de 13 extincteurs	Placés dans les SAS de chaque bâtiment volailles	Réduction	Déjà en place. Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Sécurité	Factures d'entretien
43	Elaboration d'un plan de sécurité incendie	Plan des zones à risque disponible en annexe 3.1 de l'étude d'impact Affichage des numéros d'urgence dans les SAS des bâtiments	Réduction	-	Sécurité	-
44	Contrôle périodique des installations électriques et gaz	Tous les 5 ans	Évitement	960 € / 5ans	Sécurité	-
45	Présence de disjoncteurs sur toutes les installations électriques		Évitement	Déjà en place sur l'exploitation Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Sécurité	-
46	Lutte contre les rongeurs	Réalisée par les exploitants	Évitement	400 €/an	Sécurité sanitaire	- Facture des produits - Fiches de suivi
47	Entretien et nettoyage des bâtiments		Évitement	Cout de fonctionnement	Sécurité sanitaire	-
48	Stockage des aliments	Silos étanches	Évitement	Les silos déjà en place Equipement prévu dans le coût d'investissement des bâtiments en projet	Sécurité sanitaire	-
49	Mise en place de mesure sanitaire et d'un	Surveillance quotidienne, tenue d'un registre sanitaire, passage	Évitement	-	Sécurité sanitaire	Fiche de suivi d'élevage

	suivi sanitaire	du vétérinaire…mesure / influenza aviaire				Bilan sanitaire
50	Gestion des cadavres	Enlèvements des cadavres tous les jours, stockage dans des congélateurs ou bacs réfrigérés avant passage de l'équarisseur	Évitement	-	Sécurité sanitaire	Bon d'enlèvement des cadavres
51	Entretien régulier du site	-	Réduction	-	Limitation de l'impact paysager	-
52	Choix des matériaux et volumétrie des bâtiments	Les choix de la volumétrie et des matériaux utilisés pour les nouvelles constructions sont faits en harmonie avec l'existant et le paysage local	Évitement	-	Limitation de l'impact paysager	-
53	Maintien du réseau de haies existantes sur le site	-	Réduction	-	Limitation de l'impact paysager	-
54	Pas d'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du site	Les abords des bâtiments sont gérés de façon mécanique (rotofil, tonte…)	Réduction	Déjà en place sur l'exploitation	Limitation de l'impact sur le milieu naturel	-

Mesures liées aux entreprises pendant la phase de travaux :

N° de la mesure	Mesures	Description	Type de mesure	Estimation des dépenses *	Effets attendus	Modalités de suivi
55	Respect par les entreprises chargées des travaux de la réglementation en vigueur en matière de traitement des déchets	Tri des déchets et apports en déchetterie ou vers les entreprises de traitements spécialisées.	Évitement	Inclus dans le cout du projet	Pas de pollution de l'eau, des sols	
56	Utilisation rationnelle de l'eau par les entreprises chargées	Limitation des quantités utilisées au strict minimum	Évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-

	des travaux					
57	Signalisation de la zone de travaux	Mise en place d'une signalisation aux abords du site	Évitement	-	Eviter les accidents	-
58	Respect par les entreprises chargées des travaux de la réglementation en matière d'alarme de recul		Évitement	-	Eviter les accidents	-

Les impacts identifiés sont pris en compte de manière concrète, à travers des dispositions techniques et organisationnelles adaptées. La cohérence entre les capacités de production, les surfaces agricoles disponibles et les pratiques agronomiques permet de garantir un fonctionnement équilibré.

Au regard des mesures mises en place, le projet présente un niveau de maîtrise satisfaisant.

VII. CONCLUSION

Le projet d'évolution de la co-exploitation EARL FAVREAU – SCEA GITE DE LA SALLE s'inscrit dans la continuité d'une activité agricole existante et structurée, dont le développement repose sur une adaptation progressive aux enjeux économiques et sanitaires de la filière avicole. Il répond à un objectif clairement identifié, à savoir permettre l'installation d'un nouvel associé, condition essentielle à la pérennité de l'exploitation à moyen et long terme.

L'analyse conduite dans le cadre de l'étude d'impact montre que le projet se traduit par une augmentation des capacités d'élevage, générant des évolutions mesurables en termes de consommation d'eau, de production d'effluents et de fonctionnement global de l'exploitation. Ces évolutions constituent les principaux effets du projet sur l'environnement.

Toutefois, ces impacts ont été précisément identifiés, caractérisés et intégrés dans la conception même du projet. Ils font l'objet de mesures concrètes d'évitement et de réduction, portant notamment sur la gestion des effluents, le pilotage de la fertilisation, l'utilisation d'équipements adaptés. Ces mesures permettent de limiter les risques de pollution, de maîtriser les consommations et de réduire les nuisances pour le voisinage.

Le fonctionnement de l'exploitation après projet reste ainsi compatible avec les contraintes du milieu naturel et avec les exigences réglementaires en vigueur.

En définitive, le projet apparaît comme un développement maîtrisé, reposant sur des pratiques encadrées et sur une organisation cohérente des ressources. Il contribue au maintien d'une activité agricole dynamique sur le territoire, tout en assurant une prise en compte effective des enjeux environnementaux.



Contact exploitation

EARL FAVREAU – SCEA GITE DE LA SALLE

Valentin et Guillaume FAVREAU

gaecgitedelasalle@free.fr

Contact ICPE

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Mme PAYRAUDEAU Florence

florence.payraudeau@pl.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE